

PAR COURRIEL

Québec, le 14 juillet 2025

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.584

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 29 janvier dernier, visant à obtenir toute lettre, courriel, directive, circulaire ministérielle, correspondance ou autre communication de la part d'un sous-ministre, d'un sous-ministre associé, du ou de la ministre ou encore de son cabinet concernant le respect des enveloppes budgétaires ou l'importance de ne pas dépasser les cibles budgétaires et de ne pas présenter de solde négatif durant l'exercice financier 2024-2025.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès à l'information,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00064